

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 11 juin 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### Résolution 2024-06-187

#### Procès-verbaux des 14 et 27 mai 2024 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 14 et 27 mai 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances des 14 et 27 mai 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-188

#### Comptes payés, payables et recevables / Approbation

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés		Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 61889 à 61897		
61927 à 61932		
61944 à 61972		
S11966 à S11967		
S12037 à S12043		
S12049 à S12057		
		282 313,31 \$
Comptes payables		Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 61990 à 62014		
S12068 à S12155		
		400 664,71 \$
Comptes recevables		Pour la somme de
Comptes n <sup>os</sup> 4FD000054 à 4FD000076		
		49 316,31 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Première période de questions**

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

### Résolution 2024-06-189

#### Faits saillants sur les états financiers terminés au 31 décembre 2023 / Dépôt

---

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), les faits saillants sur les états financiers 2023 sont déposés et ceux-ci seront publiés sur le site internet de la Ville.

### Résolution 2024-06-190

#### Dépôt de documents

---

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé la (les) proposition(s) suivante(s) :

- Octroi d'un mandat de services professionnels à Laboratoire GS inc. de Châteauguay pour une campagne d'échantillonnage environnemental des sols sur le site du Garage municipal de la rue Saint-Michel, pour le prix estimé de 2 800 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre datée du 17 mai 2024 au numéro de référence PB24052EC).
- Octroi d'une commandite d'une somme de 2 500 \$ pour les services de montage de capsules informatives vidéo concernant le vernissage 2024 « Je capture mon patrimoine local » des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy.

### Résolution 2024-06-191

#### Congrès 2024 de la FQM / Inscription et hébergement

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser, dans le cadre du congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre prochain, les frais d'inscription et d'hébergement plus les frais de déplacement et les taxes, pour quatre (4) de nos élus, comme suit :

- Inscription : 990 \$ / inscription
- Hébergement : 392 \$ / nuitée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-192

#### Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – États financiers au 31 décembre 2023 / Approbation et contribution au déficit 2023 pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

**Et résolu** d'approuver les états financiers au 31 décembre 2023 de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHR) tels qu'approuvés le 4 juin 2024 par son Conseil d'administration par sa résolution n° SP10-CF-2059;

**Et résolu également** d'autoriser le paiement de la contribution au déficit 2023 d'une somme de 16 140,70 \$ pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence auxdits états financiers et à la lettre de l'OHHR datée du 4 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-193

#### Poste de lieutenant pompier à temps partiel / Permanence

**Considérant** que la période de probation de M. Alexis Rouleau, au titre de lieutenant pompier à temps partiel du service de Protection et de Secours civil, est terminée;

**Considérant** la recommandation du directeur du service, M. Étienne Chassé;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M. Alexis Rouleau, au poste de lieutenant pompier à temps partiel du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, à compter du 11 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-194

#### Équipements de communication en espace clos / Acquisition

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'équipements de communication en espace clos pour le service de Protection et de Secours civil auprès d'Aréo Feu Ltée de Longueuil, pour le prix de 24 269 \$ plus les taxes.

Le Conseil municipal prend acte que des aides financières sont applicables sur cette dépense, comme suit :

TransCanada Pipelines Limited (Calgary, Alberta)	12 550 \$
Industrie Lassonde inc. (Rougemont)	5 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-195

#### Triathlon 2024 – Parcours en vélo et piétonnier / Autorisation

**Il est proposé par Denis Chagnon**

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

**Et résolu** d'autoriser la tenue de la 4<sup>e</sup> édition du triathlon «Au cœur de la Montérégie» qui se déroulera sur le territoire de Saint-Césaire le dimanche 25 août 2024, tel qu'il appert dans la recommandation datée du 4 juin 2024 de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-196

#### Poste de journalier du service des Travaux publics / Permanence

**Considérant** que M. Sylvain Chouinard a été embauché le 4 décembre 2023 au poste de journalier 2 au service des Travaux publics et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant** que la direction du service des Travaux publics et la direction générale sont satisfaites du travail accompli et recommande sa permanence;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M. Sylvain Chouinard au poste de journalier 2 au service des Travaux publics rétroactivement au 5 juin 2024 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-197

#### Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenants n<sup>os</sup> 16 et 17

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser les avenants de modification en structure et civil n<sup>os</sup> 16 et 17 d'une somme de 2 559,37 \$ plus les taxes, de la firme Denommée Architectes, au projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, tel qu'il appert auxdits avenants datés des 17 et 29 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-198

#### Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement n<sup>o</sup> 5

**Considérant** la recommandation datée du 3 juin 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement n<sup>o</sup> 5 au contrat n<sup>o</sup> AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

**Et résolu** d'autoriser le paiement du certificat de paiement n° 5 au contrat n° AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 368 127,40 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

**Et résolu également** d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-199

#### Tondeuse frontale / Réparations

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de faire procéder aux réparations de la tondeuse frontale du service des Travaux publics par JLD-Laguë d'Ange-Gardien, pour le prix de 6 436,80 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 010121 datée du 26 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-200

#### Glissement de terrain à l'arrière des propriétés des 1140-1142 et 1150, rue Leclaire / Octroi d'un mandat d'arpentage pour relevés topographiques et bathymétriques

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer un mandat d'arpentage pour relevés topographiques et bathymétriques dans le dossier du glissement de terrain à l'arrière des propriétés des 1140-1142 et 1150, rue Leclaire, à Groupe Civitas inc., bureau de Saint-Césaire, pour des honoraires estimés à 12 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 28 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-201

#### Règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 / Adoption

---

**Considérant** qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

**Considérant** que le règlement n° 92-2005-82 contient un objet susceptible d'approbation référendaire et qu'au 31 mai 2024, la Ville n'a reçu aucune demande des personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum en référence à l'avis public publié à cet effet le 16 mai 2024;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet de modifier les grilles des usages principaux et des normes ainsi que le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire municipal;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adopter le règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n<sup>os</sup> 214 et 408 »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-202

#### **Avis de motion pour règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le règlement intitulé «règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**En conséquence, avis de motion** est donné par **Claudie Létourneau, conseillère**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions ».

### Résolution 2024-06-203

#### **Premier projet du règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** que ce projet de règlement contient plusieurs objets susceptibles d'approbation référendaire;

**Considérant** que ce projet de règlement vise à:

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

- mettre en place un cadre normatif pour les conteneurs accessoires aux usages agricole et public;
- inclure une nouvelle description d'usage encadrant les «lieux de dépôt pour contenants consignés» à même la sous-classe d'usage commercial A-2;
- modifier la superficie maximale établie pour les terrasses saisonnières accessoires aux «bars laitiers»;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Géréux**

**Et résolu** d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 9 juillet 2024 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-204

#### **PIIA-08-2024 soumis concernant le lot n° 6 197 885 situé au 2058-2066, route 112 / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements pour l'installation de nouvelles enseignes commerciales et soumise par le mandataire, M. André Desautels, pour 8770433 Canada inc., la propriétaire du lot n° 6 197 885 situé au 2058-2066, route 112, en zone n° 203;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-08-2024 présenté lors de leur réunion tenue le 30 mai 2024, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-08-2024 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales apposées en façade de l'immeuble situé au 2058-2066, route 112, sur le lot n° 6 197 885 du cadastre du Québec, en zone n° 203.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Le conseiller Denis Chagnon déclare un intérêt dans le dossier suivant et il se retire.*

### Résolution 2024-06-205

#### **PIIA-09-2024 soumis pour modifier le PIIA-03-2023 concernant le lot n° 1 592 801 situé au 1000-1004, rue Notre-Dame / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements visant à modifier le PIIA-03-2023 autorisé sous la résolution n° 2023-05-167, quant aux matériaux de revêtement extérieur, demande soumise par M. Jonathan Chagnon, mandataire pour M. Denis Chagnon, propriétaire du lot n° 1 592 801 situé au 1000-1004, rue Notre-Dame, en zone n° 205;

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-09-2024 présenté lors de leur réunion tenue le 30 mai 2024, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-09-2024 modifiant le PIIA-03-2023 concernant les matériaux de revêtement extérieur pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé sur le lot n° 1 592 801 du cadastre du Québec, et portant l'adresse civique du 1004, rue Notre-Dame, en zone n° 205.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Le conseiller Denis Chagnon participe à nouveau aux dossiers qui suivent.*

### Résolution 2024-06-206

#### Dérogation mineure DM-04-2024 soumise concernant l'implantation de l'habitation située au 2057, avenue de l'Union / Autorisation

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Guillaume Couture, propriétaire, pour la régularisation de l'implantation de l'habitation multifamiliale située au 2057, avenue de l'Union, sur le lot n° 1 592 200 du cadastre du Québec, en zone n° 113;

**Considérant** que cette situation s'avère illustrée au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 25 avril 2008 et portant le numéro 2690 de ses minute;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 30 mai 2024, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-04-2024;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure n° DM-04-2024 telle que soumise, laquelle a comme effet d'octroyer une dérogation de 0,85 mètre sur la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin de régulariser l'implantation de l'habitation multifamiliale située au 2057, avenue de l'Union, sur le lot n° 1 592 200 du cadastre du Québec, en zone n° 113.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-06-207**

**Dérogation mineure DM-05-2024 soumise pour l'implantation d'une terrasse extérieure située au 1070A, route 112 / Refus**

---

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Dany Forand, mandataire pour la propriétaire, 9293-7820 Québec inc., concernant la superficie d'une terrasse saisonnière projetée à l'immeuble situé au 1066-1070A, route 112, sur le lot n° 1 592 688 du cadastre du Québec, en zone n° 205;

**Considérant** que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'aménagement d'une terrasse saisonnière accessoire au local n° 1070A, laquelle aurait une superficie de 76,19 mètres carrés, alors que la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 95-2005 et amendements fixe plutôt cette superficie maximale à 12 mètres carrés, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 64,19 mètres sur la norme actuellement en vigueur.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au terme de son analyse, juge que cette demande ne satisfait pas aux critères du règlement n° 14 sur les Dérogations mineures et amendements pour qu'elle puisse être octroyée;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de refuser la demande de dérogation mineure DM-05-2024 telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-06-208**

**Avis de motion pour règlement numéro 312 interdisant provisoirement certaines interventions, travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égouts municipaux de la Ville de Saint-Césaire**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le règlement intitulé «règlement numéro 312 interdisant provisoirement certaines interventions, travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égouts municipaux de la Ville de Saint-Césaire » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**En conséquence, avis de motion** est donné par **Michel Denicourt, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement numéro 312 interdisant provisoirement certaines interventions, travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égouts municipaux de la Ville de Saint-Césaire ».

**Résolution 2024-06-209**

**Projet de règlement numéro 312 interdisant provisoirement certaines interventions, travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égouts municipaux de la Ville de Saint-Césaire / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement intitulé « règlement numéro 312 interdisant provisoirement certaines interventions, travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égouts municipaux de la Ville de Saint-Césaire » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** que ce règlement provisoire vise plusieurs objets ayant une incidence sur la demande en eau potable provenant de l'aqueduc municipal, ainsi qu'au regard des capacités des réseaux d'égouts municipaux. Sous réserve de certaines exceptions, ce règlement promulgue les interdictions suivantes pour que la Ville ait le sursis nécessaire afin de mettre à niveau les infrastructures d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable :

- l'ouverture et le prolongement de nouvelles rues ;
- Les projets résidentiels dont l'effet est d'ajouter un ou plusieurs logements ;
- Les nouveaux raccordements et branchements d'immeubles ;
- La construction, l'agrandissement, la rénovation, la conversion ou le remplacement d'un usage à l'intérieur d'un bâtiment commercial ou industriel, dont l'effet est d'augmenter les rejets d'eaux usées dans le réseau d'égouts sanitaire de la Ville;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'adopter le projet de règlement intitulé « règlement numéro 312 interdisant provisoirement certaines interventions, travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égouts municipaux de la Ville de Saint-Césaire ».

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 16 juillet 2024 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 11 juin 2024

#### Résolution 2024-06-210

##### Poste de responsable de la Bibliothèque municipale / Embauche

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Billie-Anne Leduc au poste de responsable de la Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Césaire.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille en vigueur de l'échelle 3.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'entrée en fonction, au courant du mois de juin 2024, de M<sup>me</sup> Leduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-06-211

##### Camp de jour 2024 - Poste de surveillant-sauveteur (Remplacement) / Embauche

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Éléa Robidoux-Beauséjour au poste de surveillant-sauveteur et moniteur au Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire.

La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale en vigueur du secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-06-212

##### Camp de jour 2024 – Poste d'animateur / Embauche

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Rachel Martineau au poste d'animatrice pour le Camp de jour 2024 et dont la rémunération est établie selon la grille salariale en vigueur pour le Camp de jour 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-06-213

##### Soccer Été 2024 – Mandat d'arbitrage / Approbation

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'approuver le mandat d'arbitrage pour la saison de soccer de l'Été 2024 comme suit :

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

### Désignation des arbitres;

- M. Thomas Favreau,
- M. Logan Fréchette,
- M. Charles Fournier,
- M<sup>me</sup> Élisabeth Brosseau,
- M. Olivier Boucher,
- M. Justin Messier,
- M. Lucas Denis,
- M. Alexis Bourgault,
- M. Emrick Larose,
- M. Fenoso Rafakalanimdrina.

### Tarifs appliqués selon la catégorie

- Catégorie Novice (U6): 18 \$ / partie,
- Catégorie Atome (U8) et Moustique (U10): 19 \$ / partie,
- Catégorie Pee-Wee (U13) : 22 \$ / partie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Résolution 2024-06-214

### Projet de construction d'un nouvel aréna / Rejet des soumissions

**Considérant** l'appel d'offres public publié le 8 novembre 2023 pour le projet de construction d'un nouvel aréna à Saint-Césaire et la réception des soumissions de même que l'ouverture de celles-ci le 8 février 2024 comme suit :

Soumissionnaire	Prix Taxes incluses
Construction CPB Saint-Bruno-de-Montarville	15 047 404,18 \$
Groupe Geysler inc. Laval	15 500 929,50 \$
Les Entreprises Dominic Payette inc. Blainville	15 644 885,29 \$
Construction Richelieu Saint-Jean-sur-Richelieu	15 976 926,00 \$
Construction RDJ inc. Saint-Hubert	15 979 225,50 \$
Construction Idéal de Granby inc. Granby	16 073 505,00 \$
Marieville Construction inc. Marieville	16 209 060,53 \$
Le Groupe Decarel inc. Westmount	17 415 000,00 \$

**Considérant** que la soumission la plus basse est supérieure au budget alloué établi selon les estimations initiales;

**Considérant** que la Ville ne dispose pas des fonds requis pour octroyer le contrat;

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

**Considérant** que la Ville doit réévaluer le projet de construction de l'aréna;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** de rejeter l'ensemble des soumissions;

**Également résolu** que la Ville poursuive l'évaluation des diverses options pour une réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-215

#### **Club de patinage artistique de Saint-Césaire / Subvention pour la saison 2024-2025 aux patineurs résidents de Saint-Césaire**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'accorder une subvention pour la saison 2024-2025 par patineur résidant sur le territoire municipal de la ville de Saint-Césaire et inscrit au Club de patinage artistique (CPA) de Saint-Césaire comme suit :

- Pour une année complète de participation : 100 \$
- Pour une demi-année de participation : 50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-216

#### **Association Hockey mineur Rouville / Subvention pour la saison 2024-2025 aux joueurs patineurs résidents de Saint-Césaire**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'accorder une subvention pour la saison 2024-2025 par patineur joueur résidant sur le territoire municipal de la ville de Saint-Césaire et inscrit à l'Association Hockey mineur Rouville comme joueur patineur, pour une année complète de participation, comme suit :

- 50 % du coût d'inscription jusqu'à un maximum de 150 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Affaires nouvelles

### Résolution 2024-06-217

#### **Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 7 et réception définitive des ouvrages**

---

**Considérant** la recommandation datée du 7 juin 2024 de la firme d'ingénieurs, Tétra Tech QI inc., concernant le décompte progressif n° 7 au contrat AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord ;

## Séance ordinaire du 11 juin 2024

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 7 d'une somme totale de 94 846,83 \$ incluant les taxes au contrat AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord, auprès de l'adjudicataire Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud), laquelle somme correspond audit décompte ainsi qu'al la facture n° 3623809, tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule;

De prononcer la réception définitive de ces travaux tel que le certificat à cet effet;

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances des sous-traitants et des documents statutaires.

**Et résolu également** d'autoriser M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-218

#### **Dossier d'employé n° RH-0005-0534 – Entente de fin d'emploi / Autorisation de signature**

---

**Considérant** le sommaire du service des Ressources humaines dans le dossier n° RH-0005-0534, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération;

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de confirmer la fin d'emploi de la personne concernée par le dossier d'employé n° RH-0005-0534 en date du 10 juin 2024 et d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-06-219

#### **Systeme téléphonique (Remplacement) / Acquisition**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un nouveau système téléphonique pour la Ville de Saint-Césaire auprès de STE Systèmes téléphoniques de Granby, pour le prix de 8 005,56 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 6242 datée du 7 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 11 juin 2024

**Résolution 2024-06-220**

**Système de conférence (Remplacement) / Acquisition**

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un nouveau système de conférence pour la Ville de Saint-Césaire auprès de STE Systèmes téléphoniques de Granby, pour le prix de 949,13 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 6242 datée du 7 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Correspondances**

**Période de questions**

**Fin de la séance.**

\_\_\_\_\_  
Luc Forand  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2024-06-188, 2024-06-190, 2024-06-191, 2024-06-192, 2024-06-194,  
2024-06-197, 2024-06-198, 2024-06-199, 2024-06-200, 2024-06-210,  
2024-06-212, 2024-06-213, 2024-06-215, 2024-06-216, 2024-06-217,  
2024-06-219, 2024-06-220.

\_\_\_\_\_  
Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe